

**Action concertée - Programme de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale - phase 5  
Titulaires retenues du concours 2022-2023**

Titulaire	Établissement	Titre du projet de recherche	MONTANT DE LA SUBVENTION <sup>1</sup>			FRAIS INDIRECTS DE RECHERCHE (FIR) <sup>2</sup>			TOTAL
			15 oct. 2022 au 14 oct. 2023	15 oct. 2023 au 14 oct. 2024	15 oct. 2024 au 14 oct. 2025	15 oct. 2022 au 14 oct. 2023	15 oct. 2023 au 14 oct. 2024	15 oct. 2024 au 14 oct. 2025	
<b>Projet de recherche</b>									
Chamberland, Manon	Université Laval	Prendre part: l'enjeu partagé de la participation et de l'inclusion sociale: Étude des pratiques et des retombées de quatre organismes communautaires autonomes	69 220 \$	39 794 \$	31 460 \$	18 689 \$	10 744 \$	8 494 \$	178 401 \$
Leclerc, Chloé	Université de Montréal	Comprendre les impacts de la prise en charge correctionnelle sur la situation de précarité des femmes judiciairisées	59 385 \$	32 131 \$	57 693 \$	16 034 \$	8 675 \$	15 577 \$	189 496 \$
Riva, Mylène	Université McGill	Prévenir et réduire la précarité énergétique : un enjeu de logement, de santé et d'équité pour la transition énergétique au Québec	45 474 \$	56 090 \$	48 000 \$	12 278 \$	15 144 \$	12 960 \$	189 947 \$
Tello-Rozas, Sonia	Université du Québec à Montréal	Appréhender les retombées sociales des organismes communautaires travaillant dans le champ de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Une analyse sous l'angle de la justice sociale et épistémique.	37 507 \$	50 423 \$	61 561 \$	10 127 \$	13 614 \$	16 621 \$	189 853 \$
<b>Projet de recherche-action</b>									
Magnan-Mac Kay, Marie-Odile	Université de Montréal	Recherche-action sur l'engagement scolaire en milieu défavorisé et pluriethnique montréalais : une perspective critique axée sur la coconstruction des connaissances	36 936 \$	39 063 \$	79 113 \$	9 973 \$	10 547 \$	21 361 \$	196 992 \$
<b>TOTAL: GÉNÉRAL: 5 octrois</b>									<b>944 689 \$</b>

1. Les octrois sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du Conseil d'administration du Fonds. Ces octrois peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.  
2. Les frais indirects de recherche (FIR), accordés aux projets de recherche et recherche-action seulement, sont à l'usage des établissements gestionnaires de l'octroi et leur sont versés directement.